



Canadian Radiation Protection Association Association canadienne de radioprotection

*Canada's network of radiation safety specialists
Réseau canadien des spécialistes en radioprotection*

LANGUAGE POLICY

Revised August 2026

Introduction

The Canadian Radiation Protection Association (CRPA) was incorporated on April 30, 1982. The primary objective of the Association is “to advance the development and communication of scientific knowledge and practical means for protecting people and their environment from the harmful effects of radiation consistent with the optimal use of radiation for the benefit of society.”

The CRPA values the background, experience, perspective and talent of each of its members. The CRPA strives to create a membership that reflects the diverse populations of the communities in which its members practice. Accordingly, the CRPA does not discriminate its general membership and executive representation on the basis of race, ancestry, colour, language, place of origin, sex, ethnic origin, age, marital and family status, physical abilities, sexual orientation, creed, religion or citizenship.

In 1982, the Canadian Charter of Rights and Freedoms recognized that English and French are the official languages of Canada.

Fundamental Principles

The two fundamental principles of this policy are:

1. Members of the CRPA should, as a general rule, be able to obtain services from and communicate with their Association in the official language of their choice.
2. Members of the public and/or the CRPA members and other specialized groups should be able to receive information from CRPA in their preferred official language.

Needs Assessment

1. The CRPA shall strive to make services available whenever possible in both official languages.
2. Applicants for CRPA membership shall be asked to identify their preferred official language. This information shall be recorded in the member's profile and updated as necessary to ensure its accuracy.
3. Any inquiry by an agency or members of the public at large in a given official language constitutes, in itself, a request for service in that official language.



Canadian Radiation Protection Association Association canadienne de radioprotection

Canada's network of radiation safety specialists
Réseau canadien des spécialistes en radioprotection

Policy

Bilingual Communications and Identity

- The CRPA shall use bilingual letterhead, business cards, signage, displays, and similar materials.
- English and French shall be given equal prominence on all such materials, demonstrating that services are available in both official languages.

Correspondence

- Correspondence shall be answered in the official language used by the member or individual communicating with the CRPA.
- When initiating correspondence, the CRPA shall make reasonable efforts to determine the recipient's preferred official language and provide a translation when required.

Forms

- All forms intended for use by members shall be available in English and French, either as separate versions or as bilingual forms.

Notices and Announcements

- Notices and announcements published in the *Bulletin* or distributed by email shall be available in both official languages, whenever possible.

Official Documents

- Official CRPA documents, including the Constitution, By-Laws, and Policy Manual, shall be available in English and French.

Annual General Meeting (AGM) Documents

- Documents prepared for the AGM, including committee reports and related materials, shall be available in both official languages.

CRPA(R) Professional Designation Documents

- Materials related to the Radiation Safety Professional registration process (CRPA(R)), including documentation, registration materials and credit summary worksheets, shall be available in both official languages. The CRPA(R) exam is to be administered in English or French, as requested by the candidate.

Websites and Board Minutes

- The CRPA website, conference websites, and Board of Directors meeting minutes shall be available in English and French.
- Recognizing that many translations are completed by volunteers:



Canadian Radiation Protection Association Association canadienne de radioprotection

Canada's network of radiation safety specialists
Réseau canadien des spécialistes en radioprotection

- Website updates should not be delayed pending translation; translated content should be added as soon as practicable.
- New or substantially redesigned websites shall be launched simultaneously in both official languages.
- Board meeting minutes shall be posted promptly and translated as soon as practicable.

Bulletin

- The CRPA *Bulletin* should be fully bilingual whenever possible.
- Where full translation is not feasible, the title pages, editorial, and President's message shall be provided in both official languages.
- Articles may be published in the language of submission; however, article abstracts for the *Bulletin* shall be translated into the other official language.

Telephone Services

- The initial response to telephone inquiries shall be bilingual, including automated greetings or recorded messages.
- Follow-up response shall be provided in the official language used by the caller.

Conferences

- Whenever possible, conference abstracts and participant information should be available in both official languages.
- The Local Organizing Committee or the Board of Directors may require simultaneous interpretation services for conferences, and the associated costs should be included in conference budgets.

Translation Review

- Translations of official CRPA materials shall be reviewed by the Translation Committee, before publication.

Accountability

- The Board of Directors is responsible for overseeing and ensuring compliance with this policy.



Canadian Radiation Protection Association Association canadienne de radioprotection

Canada's network of radiation safety specialists
Réseau canadien des spécialistes en radioprotection

POLITIQUE LINGUISTIQUE

Révision août 2026

Introduction

L'Association canadienne de radioprotection (ACRP) est incorporée depuis le 30 avril 1982. L'objectif premier de l'association est « de faire progresser le développement et la communication des connaissances scientifiques et des moyens pratiques de protection des personnes et de leur environnement contre les effets nocifs des rayonnements, tout en assurant l'utilisation optimale des rayonnements au profit de la société ».

L'ACRP valorise la formation, l'expérience, le point de vue et le talent de chacun·e de ses membres. L'ACRP s'efforce d'avoir des membres qui représentent la diversité des populations des communautés au sein desquelles ses membres exercent. En conséquence, l'ACRP ne pratique aucune discrimination envers ses membres et ses dirigeant·e·s sur la base de la race, de l'ascendance, de la couleur, du langage, du lieu d'origine, du sexe, de l'origine ethnique, de l'âge, du statut matrimonial et familial, des capacités physiques, de l'orientation sexuelle, de la croyance, de la religion ou de la citoyenneté.

En 1982, la Charte canadienne des droits et libertés a reconnu l'anglais et le français comme langues officielles au Canada.

Principes fondamentaux

Les deux principes fondamentaux de cette politique sont :

3. Les membres de l'ACRP devraient, en règle générale, pouvoir obtenir des services de leur association et communiquer avec elle dans la langue officielle de leur choix.
4. Les membres du public ou de l'ACRP, ainsi que d'autres groupes spécialisés devraient pouvoir recevoir des informations de l'ACRP dans la langue officielle de leur choix.

Évaluation des besoins

4. L'ACRP doit s'efforcer de rendre les services disponibles dans les deux langues officielles dans la mesure du possible.
5. Les membres de l'ACRP devraient être interrogé·e·s sur leur préférence en matière de langues officielles et cette information devrait être consignée dans le profil des membres et maintenue à jour lorsque nécessaire afin d'en garantir l'exactitude.
6. Toute demande par un organisme ou par un·e membre du grand public dans une des langues officielles constitue en soi une demande de service dans cette langue officielle.



Canadian Radiation Protection Association Association canadienne de radioprotection

Canada's network of radiation safety specialists
Réseau canadien des spécialistes en radioprotection

Politique

Communications bilingues et identité

- L'ACRP doit utiliser du papier à en-tête, des cartes d'affaires, des affiches, des présentoirs et autres matériels bilingues.
- L'anglais et le français doivent être mis en évidence de manière égale sur tous les documents, afin d'indiquer clairement que les services sont offerts dans les deux langues officielles.

Correspondance

- La correspondance doit être faite dans la langue officielle utilisée par le ou la membre ou toute personne communiquant avec l'ACRP.
- Lorsque l'ACRP amorce la correspondance, elle doit prendre les mesures raisonnables pour déterminer la langue officielle préférée de la personne à qui elle s'adresse et fournir une traduction, lorsque nécessaire.

Formulaires

- Tous les formulaires destinés aux membres doivent être disponibles en anglais et en français, soit en versions séparées ou en formulaire bilingue.

Avis et annonces

- Les avis et les annonces publiés dans le *Bulletin* ou distribués par courriel doivent être dans les deux langues officielles, autant que possible.

Documents officiels

- Les documents officiels de l'ACRP incluant la constitution, les règlements et le Manuel des politiques doivent être disponibles en anglais et en français.

Documents de l'Assemblée générale annuelle (AGA)

- Les documents préparés en vue de l'AGA, incluant les rapports des comités et documents connexes doivent être disponibles dans les deux langues officielles.

Documents de la désignation professionnelle (A)ACRP

- Les documents relatifs au processus d'agrément des professionnelles de la radioprotection ((A)ACRP), incluant la documentation, le matériel d'inscription et la feuille de calcul du sommaire de points doivent être disponibles dans les deux langues officielles. L'examen (A)ACRP doit être offert en anglais ou en français, selon le choix du ou de la candidat·e.

Sites Web et procès-verbaux

- Le site Web de l'ACRP, les sites Web des congrès et les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration doivent être disponibles en anglais et en français.
- Étant donné que plusieurs traductions sont effectuées par des bénévoles :
 - Les mises à jour des sites Web ne devraient pas être retardées en attendant la traduction. Les traductions doivent être ajoutées dès que possible.



Canadian Radiation Protection Association Association canadienne de radioprotection

Canada's network of radiation safety specialists
Réseau canadien des spécialistes en radioprotection

- Les nouveaux sites Web ou les sites Web remaniés doivent être publiés dans les deux langues officielles simultanément.
- Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration doivent être publiés rapidement et traduits dès que possible.

Bulletin

- Le *Bulletin* devrait être entièrement bilingue, autant que possible
- Lorsqu'une traduction complète n'est pas possible, le titre des pages, l'éditorial et le message du ou de la président-e doivent être fournis dans les deux langues officielles.
- Les articles peuvent être publiés dans la langue dans laquelle ils ont été soumis ; toutefois les résumés des articles pour le *Bulletin* doivent être traduits dans l'autre langue officielle.

Services téléphoniques

- La première réponse aux demandes de renseignements par téléphone doit être bilingue, incluant les messages d'accueil automatisés ou les messages enregistrés.
- La réponse de suivi doit être fournie dans la langue officielle utilisée par la personne appelante.

Congrès

- Les résumés pour les congrès et les informations pour les participant-e-s devraient être disponibles dans les deux langues officielles, autant que possible.
- Le comité organisateur local ou le conseil d'administration peut exiger un service de traduction simultanée lors des congrès. Les coûts associés devraient être intégrés dans le budget du congrès.

Révision de traductions

- Les traductions des documents officiels de l'ACRP doivent être révisées par le comité de traduction avant leur publication.

Responsabilité

- Le conseil d'administration est responsable de superviser et de veiller au respect de cette politique.